|  |  |
| --- | --- |
|  |  87 Avenue Victor Hugo 75116 Paris-FranceTél. +33 (0) 1 45 00 98 82Fax : +33 (0) 1 45 01 92 02Mail : ambassade.paris@gouv.bj   |

**DECLARATION DU BENIN LORS DE L’EXAMEN DU NIGERIA AU TITRE DU 4EME CYCLE DE L’EPU DU CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME**

**(Genève, 23 janvier 2024)**

1. Le Bénin félicite la République fédérale du Nigeria pour la présentation de son rapport national au titre du 4ème cycle de l’EPU et salue les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations issues du précédent cycle.
2. Mon pays tient à saluer notamment les avancées enregistrées par le Nigeria dans la lutte contre le trafic des êtres humains, comme en atteste l’accord bilatéral signé avec le Bénin dans ce domaine, ainsi qu’en matière de protection des personnes vulnérables, avec l’adoption des lois relatives aux droits de l’enfant (CRA) et à la protection des personnes et notamment des femmes contre les violences (VAPP).
3. Pour consolider ces avancées, le Bénin encourage les autorités nigérianes à mettre en œuvre les deux (02) recommandations ci-après :
4. ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort ;
5. poursuivre et intensifier les efforts de lutte contre le terrorisme, y compris contre l’impunité des actes terroristes.
6. Pour finir, le Bénin souhaite au Nigeria un EPU couronné de succès.